



Silhouettes

Automne 2015
Numéro 41

Les Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

Tolérance ou prohibition? : La lutte contre l'alcool dans la paroisse de Saumarez, comté de Gloucester

L'AUTOMNE DERNIER, j'ai été embauché aux APNB pour travailler sur un projet visant à créer un instrument de recherche des documents contenus dans la série RS9 : les dossiers des réunions du Conseil exécutif provincial (ou Cabinet) du début du XX^e siècle. Les descriptions avaient été rédigées pour les documents allant jusqu'à la fin des années 1910.

À cette époque, le Nouveau-Brunswick était dirigé par un gouvernement conservateur (qui est resté au pouvoir de 1908 à 1917), sous la direction de John Douglas Hazen. J'ai donc repris le travail là où il s'était arrêté. Malgré la multitude de sujets couverts, des tendances se sont vite manifestées. La plupart des documents, comme nous pouvions nous y attendre, couvrent les activités gouvernementales habituelles, mais un pourcentage considérable concerne la réglementation des alcools. Ce sujet peut être divisé en trois grandes catégories : la nomination ou le congédiement des inspecteurs de permis d'alcool, l'octroi ou le retrait des permis d'alcool et les documents concernant l'entrée en vigueur de la prohibi-

tion dans certains comtés et dans certaines paroisses, qu'ils soient pour ou contre. Dans un cas précis, au début de 1911, une série de documents du comté de Gloucester révèle à

quel point le sujet de la prohibition pouvait être intense et à quel point les enjeux étaient élevés. Hazen est alors assailli de requêtes pour et contre la prohibition dans la paroisse de Saumarez (comté de Gloucester), et une série de lettres ultérieures montre qu'il doit composer avec une pression politique

intense pour satisfaire les désirs des deux camps. À l'examen de ces documents, nous pouvons beaucoup mieux comprendre la façon dont le conflit entourant la prohibition a touché le gouvernement provincial et la façon dont le processus politique y a réagi. Par ailleurs, les documents semblent révéler un solide soutien des catholiques acadiens à la cause de la prohibition, ce qui va à l'encontre de l'interprétation habituelle selon laquelle il s'agit principalement d'un phénomène anglo-protestant.

Il n'est pas surprenant que le sujet de la prohibition provoque une telle fureur. Le débat sur la sobriété et la prohibition existait de longue date au Nouveau-Brunswick et déchaînait les passions autant dans un camp que dans l'autre. La consommation excessive de boissons alcoolisées était générale-



Seau de la section régionale du Nouveau-Brunswick des Sons of Temperance datant du XIX^e siècle.

Silhouettes

(ISSN 1201-8333) est publié deux fois par année. Adressez vos demandes de renseignements ou vos articles pour le bulletin à

Archives provinciales du Nouveau-Brunswick,

C.P. 6000, Fredericton,
Nouveau-Brunswick E3B 5H1
ou par courriel à :
provincial.archives@gnb.ca

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

est constitué de membres du public qui collaborent bénévolement aux activités des Archives provinciales.

Les directeurs/directrices sont:
président, Bernard-Marie Thériault,
Gail Campbell, Phillip Christie,
Gwendolyn Davies, Joseph Day,
Cyril Donahue, Joe Knockwood,
Frank Morehouse, Joan Pearce,
John Thompson et Nancy Vogan.

*SI VOUS VOULEZ devenir Associé,
remplissez le formulaire ci-incluse ou visitez le site Web des Associés des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick pour plus d'information. Nous acceptons les dons. Des reçus aux fins d'impôt seront remis.*

**LES ASSOCIÉS
DES ARCHIVES
PROVINCIALES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**

C.P. 6000
Fredericton (N-B) E3B 5H1
Téléphone : 506 453-2122
Courriel : provincial.archives@gnb.ca
Site Web :
<http://archives.gnb.ca/Associates/>

ment perçue comme le facteur prédominant d'un ensemble de problèmes sociaux et, par conséquent, au milieu du XIX^e siècle, un mouvement organisé et populaire contre la consommation d'alcool émerge avec ferveur. À coups d'arguments exprimés en termes de santé publique, de progrès personnels, d'idéologie progressiste et de moralisme chrétien, ces activistes encouragent les gens à arrêter de boire pour miser sur leur mieux-être physique et spirituel et sur celui de la société dans son ensemble. Ils jouissent d'un grand succès, le mouvement de tempérance est le premier grand mouvement social dans l'histoire du Canada et un nombre considérable de Canadiens « promet » de ne plus boire d'alcool.

Cependant, à la fin du XIX^e siècle, il ne fait plus aucun doute dans l'esprit des défenseurs de la tempérance que l'abstinence a ses limites. S'ils veulent réaliser leur rêve d'une société exempte d'alcool, ils vont devoir faire appel au pouvoir coercitif du gouvernement. C'est pourquoi ils commencent dès lors à revendiquer une prohibition imposée par l'État pour ce qui est de la fabrication, de la vente et de la consommation de boissons alcoolisées. C'est ainsi que le débat entourant la question de l'alcool s'est polarisé encore plus; le par-

cours est parsemé d'embûches pour les politiciens. La question vient d'atteindre un nouveau niveau : il ne s'agit plus seulement de sobriété ou d'intempérance. Le sujet donne lieu à plusieurs débats politiques, économiques et religieux importants. Le camp contre la prohibition est d'avis qu'on prive les gens de leur liberté et qu'on leur impose la moralité des autres. Il n'y a par ailleurs aucune garantie que la prohibition est efficace, étant donné que la vente et le trafic de boissons alcoolisées se poursuivront sans doute dans la clandestinité s'ils deviennent illégaux. Même les églises ne sont pas unanimes sur le sujet. Les protestants évangéliques, imprégnés de l'idéologie du Social Gospel, sont d'ardents défenseurs de la prohibition, mais cette ferveur n'est pas partagée par leurs confrères de confession catholique et anglicane, qui privilégient l'abstinence (non imposée) encouragée par la persuasion morale et par l'éducation.

Dans cet esprit, les politiciens doivent marcher sur des œufs pour ne pas offenser les électeurs d'un camp ou de l'autre. Non seulement ils doivent se préoccuper de leurs électeurs, mais également du fait que la production et la vente d'alcool sont d'importants moteurs de l'économie. Les producteurs



Phoenix Square, avant 1869. Le bâtiment à l'extrême droite est l'ancien Temperance Hall.



Temperance Union, Doaktown (N.B.), vers 1910.

et détaillants d'alcool contribuent souvent considérablement aux campagnes et aux partis politiques, ce qui est probablement encore plus pertinent pour les politiciens. Par ailleurs, les politiciens ont souvent recours à la « politique de la bouteille de rhum », dans le cadre de laquelle ils utilisent l'alcool pour inciter leurs partisans à voter en leur faveur aux urnes. Ils ne peuvent cependant pas non plus ignorer la popularité de la prohibition. En 1878, le gouvernement fédéral adopte la *Loi de tempérance du Canada*, qui permet d'instaurer la prohibition à l'échelle municipale, par plébiscite. Les forces de la prohibition, encore sur leur faim, redoublent d'efforts et portent le débat à son point culminant le 29 septembre 1898, date à laquelle le gouvernement de Wilfrid Laurier tient un plébiscite national sans force obligatoire sur la question de la prohibition. Au total, 51,3 %

votent en sa faveur, même si le taux de participation global est à peine de 44 %. La faible marge de victoire donne une fausse image de l'écrasante majorité que le camp de la prohibition cumule dans la plupart des provinces majoritairement anglophones (y compris le Nouveau-Brunswick, qui vote à 72,2 % en sa faveur) et peut effectivement être attribuée au rejet quasi unanime des électeurs du Québec, où 81,2 % votent contre. Utilisant ces résultats comme prétexte, le gouvernement Laurier délègue la question de la prohibition aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales.

C'est ici que nous retournons aux documents contenus dans la série RS9 et à un ensemble intrigant de documents provenant de la réunion du Conseil tenue le 2 mai 1911. On y voit que plusieurs problèmes tournant autour du débat de la prohibition atteignent

leur point culminant dans la paroisse de Saumarez (comté de Gloucester). Il est intéressant de constater que cette région est devenue le centre d'un débat sur la prohibition. Le comté et la paroisse semblent être les endroits du Nouveau-Brunswick où l'on adhère le moins à la cause de la prohibition. Au cours du plébiscite de 1898, parmi les 5 375 électeurs inscrits du comté, seulement 857 prennent la peine de remplir un bulletin de vote et 477 d'entre eux votent contre la prohibition (380 votent pour), ce qui va à l'encontre de la forte majorité provinciale se prononçant en faveur de la prohibition. À l'échelle de la paroisse, les résultats sont encore plus déséquilibrés : 129 votes contre la prohibition et 21 pour. Par ailleurs, le comté et la paroisse sont majoritairement catholiques et, si l'on se fie aux résultats ci-dessus, la réticence officielle de l'église à

la promotion de la prohibition déteint sur ses paroissiens. Il se peut aussi que les facteurs ethniques jouent un rôle, car le comté et la paroisse comptent une forte population acadienne. La méfiance des Franco-Canadiens à l'égard de la prohibition est non seulement une question de religion, mais aussi une question de culture et de tradition, nombreux étant ceux qui considèrent l'engouement pour la prohibition comme une autre tentative de la majorité anglophone d'imposer ses valeurs et sa culture à la minorité francophone. Et pourtant, les documents de la série RS9 semblent révéler un considérable revirement de situation en faveur de la prohibition à Saumarez en 1911, même chez les Acadiens catholiques. Fait d'autant plus intrigant, les documents montrent que ce revirement de l'opinion publique est contesté et fait l'objet d'un examen approfondi.

Au début de 1911, le gouvernement Hazen reçoit deux pétitions et une foule de lettres provenant de la paroisse de Saumarez. Saumarez est alors une paroisse où l'alcool est en vente libre et les licences de tavernes sont délivrées conformément aux dispositions de la *Liquor Licence Act* du Nouveau-Brunswick de 1896. Les personnes à l'origine de la première pétition prônent le statu quo. La pétition, datée du 17 janvier 1911, est signée par 160 contribuables de Tracadie et de Sheila (localité adjacente), qui demandent à ce que la délivrance des licences de tavernes pour les propriétaires d'hôtel soit encore autorisée dans la ville, dans la paroisse et dans le comté. La plupart des signataires sont Acadiens. La deuxième pétition, datée de février 1911, demande au gouvernement d'aller dans l'autre sens, affirmant que le sentiment public au sein de la paroisse est extrêmement favorable à la prohibition et réclamant un décret interdisant la délivrance de permis d'alcool ainsi que la vente d'alcool. La deuxième pétition est d'une envergure bien plus importante que la première : elle est signée par 546 paroissiens, qui affirment

représenter 87 % des contribuables de la paroisse, et elle est vérifiée dans son ensemble par le juge de paix James Raymond Young, avec treize rapports à l'appui. Tout comme la pétition de janvier, ce sont des noms acadiens qui prédominent. Comme il est mentionné plus haut, si l'on s'en tient à l'interprétation habituelle de la campagne pour la prohibition, il est surprenant que les Acadiens catholiques soient les signataires majoritaires de la pétition en faveur de la prohibition. Il est tout aussi surprenant que Joseph M. Levasseur, un prêtre de la paroisse de Tracadie, soit l'un des

procéder. Le fait que les pétitionnaires de chaque camp s'acharnent à se discréditer n'améliore pas la situation. Il semble que la pétition de janvier contre la prohibition soit une réponse directe à celle de février en sa faveur, si l'on en croit E. J. M. Bourgeois, gérant de la société Miramichi Farm Implement Co. Ltd. située à Tracadie et grand défenseur de la prohibition. Dans une lettre qu'il adresse à Hazen le 11 février, Bourgeois affirme que les propriétaires de taverne, dès qu'ils se sont rendu compte qu'une pétition se préparait en faveur de la prohibition, ont décidé de prendre les devants en rédigeant leur propre pétition. Cependant, toujours selon Bourgeois, ils n'ont aucune réticence à utiliser des tactiques douteuses : ils

n'hésitent pas à faire pression sur les « tenants de l'intempérance », les illettrés et ceux qui doivent de l'argent au témoin principal de la pétition, Joseph C. Coughlan, pour qu'ils la signent, en leur apportant des caisses de gin, de rhum et de whisky afin de marquer leur point. Bourgeois incite le gouvernement à ignorer leur pétition et à accéder plutôt à la pétition « légitime » en faveur de la prohibition.

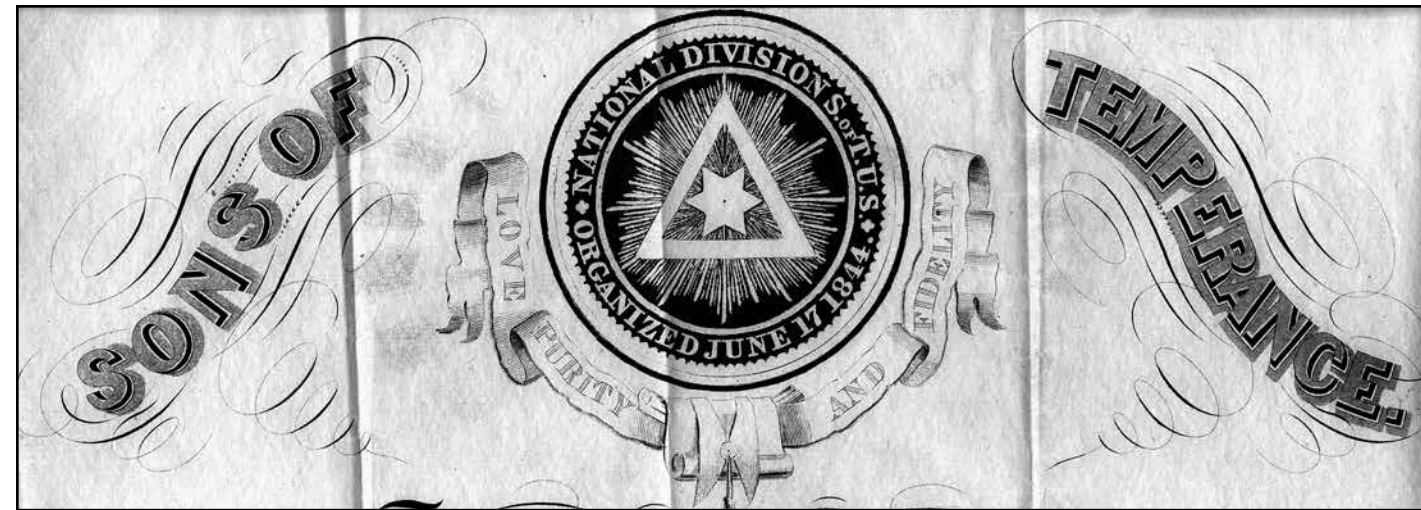
Partisan du camp opposé, A. J. H. Stewart, de Bathurst, l'un des conseillers du gouvernement Hazen pour le comté de Gloucester, qui n'a pas de représentant, envoie une lettre à Hazen le 20 mars. L'opinion de Stewart ne peut pas être plus éloignée de celle de Bourgeois, et Stewart demande donc au gouvernement Hazen d'acquiescer à la première pétition et de ne pas mettre en place la prohibition. Ancien président de la Commission des permis d'alcool dans la paroisse de Shippagan, Stewart jouit d'une longue expérience en gestion de la réglementation des alcools et il avance que l'adoption de la prohibition ne ferait qu'empirer le problème du trafic d'alcool et de la consommation abusive. Grâce à la rigidité de la réglementation et de la délivrance de permis à Shippagan, le problème du trafic illégal de l'alcool était maîtrisé, mais la décision du gouvernement



Seal of the Caledonian Division of the Sons of Temperance, No. 41, Douglastown (N.B.), 19th century.

hommes qui recueillent les signatures pour cette pétition et celui qui l'envoie initialement au gouvernement! Selon les documents trouvés dans la série RS9, il se peut que la prohibition ait attiré les catholiques français plus qu'on ne l'aurait cru.

Ces deux pétitions diamétralement opposées créent une grande confusion au sein du gouvernement, qui ne sait plus comment



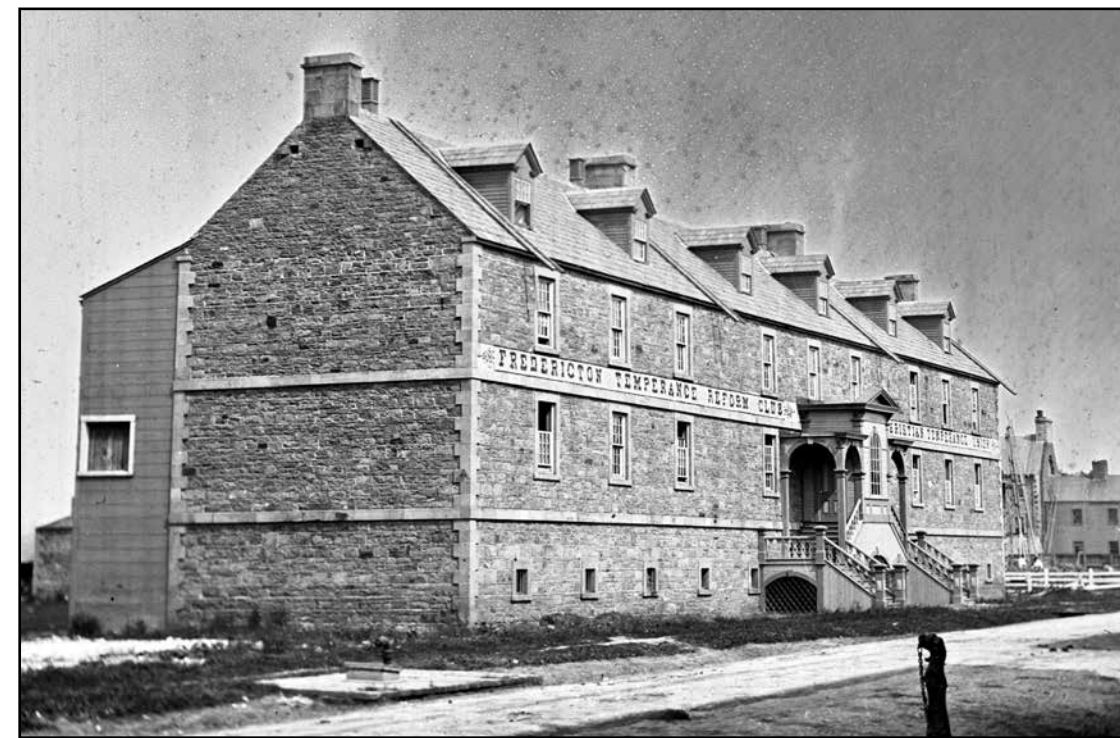
Seal of the National Division of the Sons of Temperance, 19th century.

Hazen d'instaurer la prohibition a tout compromis. Au lieu de disparaître, le commerce de l'alcool sombre dans la clandestinité et, dès lors, selon Stewart, « je peux aller à Shippagan aujourd'hui et me procurer de l'alcool dans une dizaine d'endroits, et toute personne qui se promène dans cette paroisse aujourd'hui [...] y voit plus d'hommes saouls qu'il y en a à Bathurst à n'importe quel moment de l'année [...] ». Cette triste réalité ne fait qu'accroître la dégradation de la moralité de la paroisse, car les propriétaires de saloons et de tavernes clandestines gardent souvent « deux ou trois filles » pour satisfaire les autres pulsions de leurs clients. En raison des résultats « scandaleux » de la prohibition à Shippagan, Stewart recommande fortement au gouvernement de ne pas l'instaurer à Saumarez, à moins d'en faire l'objet d'un plébiscite local. Il considère cette mesure mieux adaptée à l'opinion publique, car il pense que le poids de la prohibition s'explique uniquement par le fait que les membres du clergé ont incité leurs paroissiens à la signer. Stewart prétend aussi qu'il pourrait y avoir un parti pris politique et croit que les tenants de la prohibition sont des libéraux dont le but

est de compliquer la vie des conservateurs en s'aliénant leurs partisans locaux par l'entrée en vigueur de la prohibition.

Il semble que le gouvernement Hazen ait tenu compte du conseil de Stewart, car il décide d'autoriser la délivrance de permis d'alcool dans la paroisse, mesure qui frustrer les défenseurs de la prohibition et qui engendre rapidement une succession de lettres. Le 3 avril, Bourgeois écrit une lettre d'indignation à Hazen, dans laquelle il le critique pour avoir ignoré les demandes

des pétitionnaires en faveur de la prohibition. Conscient des arguments de Stewart, il les réfute, niant avec insistance l'existence d'un parti pris politique ou l'ingérence du clergé et affirmant plutôt que les membres les plus fervents de l'association de tempérance locale sont en fait des conservateurs. Selon lui, les paroissiens se sont plutôt penchés sur la question de plus près et ont épousé la cause de la prohibition au vu du fruit de leurs recherches et d'arguments raisonnés. Il discrédite également Stewart en affirmant qu'il



Military barracks, Queen Street, Fredericton. After 1869, the barracks served as meetings for the Temperance Lodge.

ne connaît pas le contexte local et qu'il ne prend pas à cœur la « paix et la tranquillité » de la paroisse. Malgré son affirmation d'impartialité, Bourgeois conclut sa lettre en avertissant Hazen que sa pétition est soutenue par 87 % des contribuables et que, à moins d'un changement de position, son gouvernement en subirait les conséquences aux élections.

Cet avertissement est repris par deux autres résidents de Saumarez qui écrivent à Hazen à propos de sa décision concernant la pétition. L'un d'eux est James Raymond Young, le juge de paix qui a vérifié la pétition pour la prohibition, qui confirme aussi que la pétition mesurait fidèlement le sentiment du public de la paroisse, rejette les allégations d'ingérence du clergé et affirme par ailleurs que 80 % des signatures proviennent de partisans du gouvernement Hazen. On compte parmi ceux-ci Young lui-même et A. J. Witzell, un autre conseiller de Hazen dans le comté de Gloucester, qui régit le favoritisme local. Selon Young, Witzell et lui-même sont en train de forger une machine politique qui pourrait assurer des votes aux conservateurs dans un comté étant, par tradition, fortement libéral, mais le rejet de cette pétition détruirait tous leurs efforts pour que la paroisse soutienne Hazen aux prochaines élections. Witzell écrit également à Hazen à ce sujet, reprenant en grande partie les préoccupations de Young. Il l'avertit que, s'il n'acquiesce pas à la pétition ou si, pour le moins, il n'autorise pas un plébiscite local sur la question, il risque de susciter la colère des partisans de la tempérance et du clergé contre son gouvernement.

Cette menace semble être suffisante pour influencer la position du gouvernement Hazen. Au cours de la réunion du Conseil exécutif du 2 mai 1911, un décret en conseil stipule que la pétition pour la prohibition représente la véritable opinion des contribuables de la paroisse de Saumarez et que la prohibition entrera en vigueur à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours¹. La volonté des gens est alors exaucée, ce qui s'est reflété lors des élections provinciales



Certificat de membre et promesse d'abstinence de la Loyal Temperance Legion datant du XX^e siècle.

de l'année suivante et est donc venu corroborer les arguments de Young et de Witzell. Hazen quitte alors la politique provinciale pour occuper un poste au Cabinet fédéral de Robert Borden, mais son successeur, James Kidd Flemming, mène les conservateurs à une victoire écrasante, emportant même les bastions libéraux, comme le comté de Gloucester, avec l'élection de Stewart et de Witzell en tant que député du comté.

Aux élections suivantes, la tendance du vote dans le comté de Gloucester revient à la normale, mais il semble que le soutien à la prohibition ne soit pas éphémère. Le mouvement pour l'application de la prohibition à l'échelle de la province persiste. En 1917, la prohibition est adoptée à titre de mesure en temps de guerre et elle est confirmée en 1920, à la suite d'un plébiscite provincial dans le cadre duquel tous les comtés (à l'exception du Madawaska) votent majoritairement en faveur de son maintien, y compris le comté de Gloucester, où le nombre de votes est de 1 790 contre 930 (une majorité de 33 %), une différence frappante par rapport aux résultats du vote tenu en 1898. Au final, il s'avère que les sceptiques et les cyniques, comme Stewart, ont eu raison : il était impossible d'imposer la prohibition et cela n'a servi qu'à favoriser le commerce illégal de l'alcool. Sept ans après le plébiscite,

la prohibition est rejetée et un système de vente des boissons alcoolisées réglementé par le gouvernement est mis en place, système qui est encore en vigueur à ce jour.

Bien que la cause défendue ait fini par échouer, les documents trouvés dans la série RS9 et dont nous avons discuté ici offrent un aperçu des aspects social et politique des débats entourant la prohibition. Ces documents montrent clairement que l'enjeu a suscité un débat passionné et, comme le prouvent les mesures du gouvernement Hazen, il s'agissait d'un débat dans lequel les politiciens devaient user de prudence pour éviter de s'aliéner ou d'irriter les électeurs d'un camp ou de l'autre. Ces documents montrent aussi que le débat était peut-être moins polarisé sur les axes religieux et ethniques que ce que l'on perçoit généralement. Une paroisse profondément catholique et acadienne s'est révélée être un partisan ardent de la prohibition, ce qui va à l'encontre de la perception générale quant au caractère anglo-protestant de ce mouvement. Pour une collection de documents bureaucratiques en apparence rébarbatifs, ce n'est pas rien! ■

DAVID BENT

¹ Chose étrange, la *Gazette royale* n'en a fait aucune mention, malgré une clause à cet effet dans le décret en conseil.

Mystères photographiques

AU COURS DES derniers mois, j'ai remplacé l'archiviste de photos aux Archives provinciales et j'ai beaucoup apprécié le « travail de détective » qui accompagne souvent le traitement des demandes de photos que nous recevons. Un type de demande étonnement courant, qui semble survenir au moins une fois par semaine, porte sur l'origine d'une image qu'un chercheur a vue ou qu'il a en sa possession. En particulier, presque inévitablement lorsqu'ils naviguent sur le Web, les gens tombent sur des images qui, cela n'est guère surprenant, ne sont pas correctement citées ou dont la source n'est pas bien indiquée. Si le sujet de l'image est

lié de près ou de loin au Nouveau-Brunswick, de nombreuses personnes nous demandent ensuite si nous la possédons ou si nous en connaissons la source. Très souvent, nous pouvons répondre en une minute ou deux, la plupart du temps en faisant une simple recherche par mot clé dans tous nos outils de recherche de photographies en combinant différents termes de recherche. Par exemple, si un chercheur désire savoir si nous avons une photo du prince Charles discutant avec Johnny Cash à la patinoire Beaverbrook à Fredericton en 1975, je peux consulter nos outils de recherche en tapant « Johnny Cash » : évidemment, nous l'avons!

Toutefois, dans d'autres situations, la recherche pour la provenance d'une image exige un travail beaucoup plus approfondi ainsi que des outils et des ressources de toutes sortes. Le plus utile est souvent ce que j'appelle une « recherche d'image inversée », dont la plus complète pour le moment est fournie par Google. La recherche d'image inversée permet de chercher dans Internet avec des images au lieu d'utiliser des mots ou des bouts de phrase. Il suffit de télécharger une photo que l'on a en main (ou une version convenablement recadrée) vers la fonction de recherche par image de Google et Google tentera de vous offrir des liens vers des sites

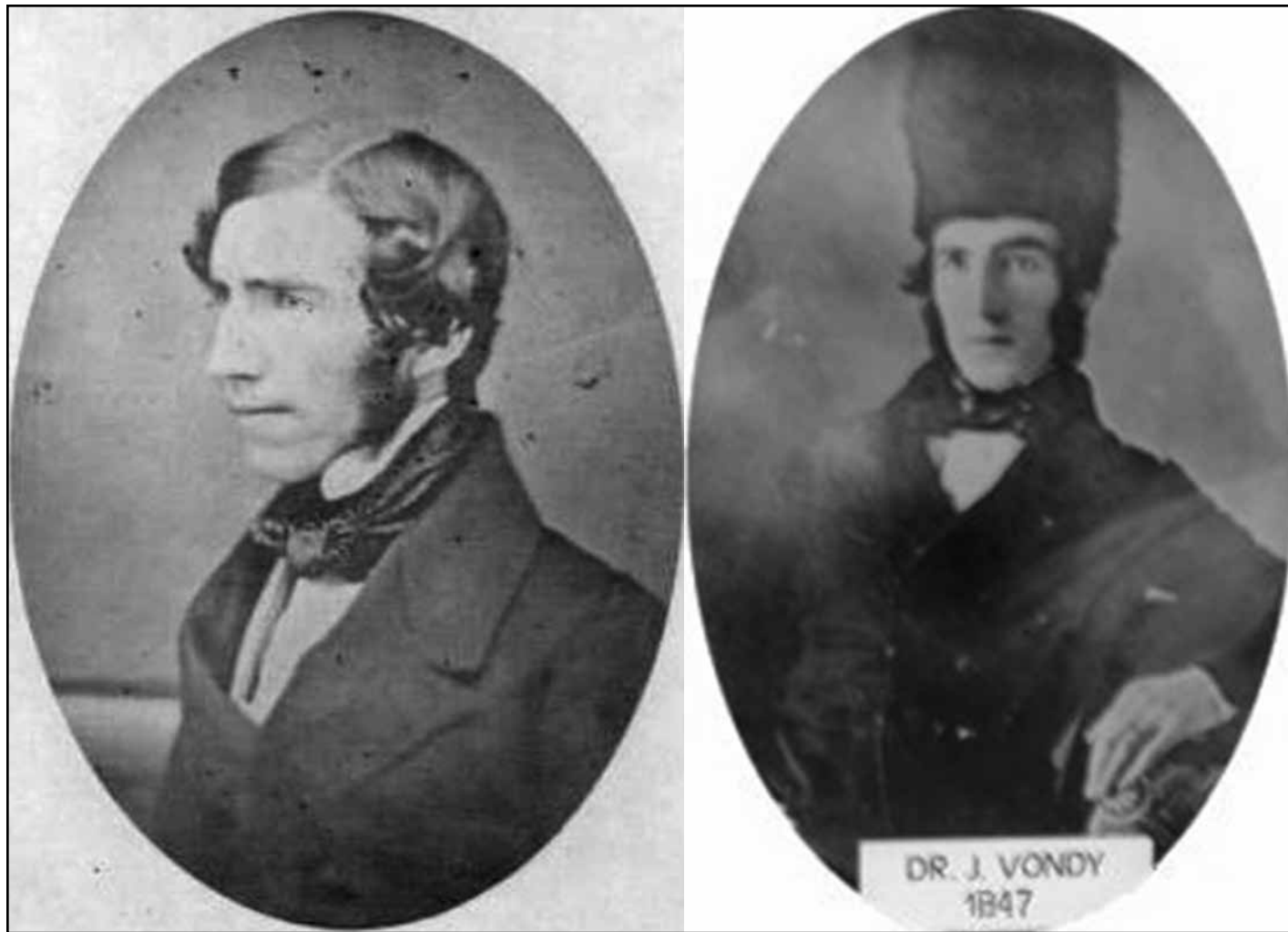
Web qui contiennent la même image ou des images semblables. Lors d'une recherche sur l'origine d'une image qui était prétendument celle d'un certain Dr John Vondy pour des chercheurs au Royaume-Uni, l'outil de Google a en fait suscité plus de questions qu'il n'a fourni de réponses.

Le Dr John Vondy, né à Miramichi et éduqué à Londres, fut, selon tous les témoignages, un jeune héros qui a sacrifié sa vie au service de plus de 300 immigrants qui ont rapidement été mis en quarantaine à l'île Middle dans la rivière Miramichi en 1847. Alors que d'autres médecins refusaient de se rendre à l'île ou étaient introuvables, Vondy se porta volontaire pour s'y rendre. Il fut rapidement dépassé par le nombre de patients malades et succombant à plusieurs maladies comme le typhus, maladie que Vondy a rapidement contractée et dont il est décédé.

L'histoire à la fois intéressante et tragique de Vondy a mené à son immortalisation dans des livres d'histoire et ailleurs. Une recherche rapide dans Google révèle deux images de piètre qualité d'hommes aux traits semblables que l'on prétend être « le » docteur John Vondy.



PF38-4



Au début, j'étais enchanté de pouvoir envoyer des liens vers ces deux images aux chercheurs britanniques, mais le doute persistait. Était-il plausible que ce jeune homme ait eu l'occasion ou le temps et les moyens pour se faire photographier non pas une, mais deux fois avant juin 1847 (le mois où il est décédé à l'île Middle)? Après tout, d'après ce que nous savons, il travaillait à l'extérieur des centres les plus peuplés de la province (à Woodstock puis à Miramichi). De plus, je savais que le seul procédé stable, fiable et répandu de photographie qui existait en 1847 et auparavant était le daguerréotype, et l'image de gauche ne ressemblait certainement pas à un daguerréotype selon moi (les daguerréotypes étant produits sur des plaques de cuivre polies jusqu'à l'obtention d'un effet miroir). Évidemment, ni l'une ni l'autre de

ces images, qu'elles aient été reproduites dans des livres d'histoire (comme l'ouvrage *Medicine In New Brunswick* de Stewart) ou affichées à différents endroits en ligne, n'était accompagnée d'une référence indiquant la source de l'image. Donc, l'origine de ces images est rapidement devenue beaucoup plus mystérieuse.

Le daguerréotype fut mis au point en 1839 en France par Louis Daguerre et son usage s'est rapidement répandu. Le premier studio de daguerréotype de Saint John (et donc sans doute du Nouveau-Brunswick) fut établi assez rapidement, en mai 1842, par Clephen J. Clow (Harper, 1955, p. 261). Par contre, les premiers daguerréotypistes de Fredericton n'ont probablement pas entamé leurs activités avant 1846 (Harper, 1955, p. 264). Il est facile de sous-estimer grandement la mesure dans laquelle le Nouveau-

Brunswick des années 1840 était « branché » au reste du monde. Ainsi, il est donc possible, en théorie, que Vondy se soit fait photographier à une ou deux reprises, mais qu'en est-il de la photo de gauche? Elle ne ressemble tout simplement pas à un daguerréotype.

Parmi les résultats des recherches d'images inversées que j'ai effectuées sur Google se trouvait le site Web du parc historique des Irlandais de Miramichi. Ce site Web comprenait en fait une version non recadrée de l'image de gauche du Dr Vondy qui révélait la marque de commerce d'un fabricant dans le bas : « William Notman – Montréal - Toronto - [illisible] » (bien qu'elle soit presque illisible dans la version numérisée, la troisième ville est presque assurément Halifax, comme le montre une comparaison avec d'autres photos semblables de Notman).



Enfin, l'image pouvait être datée selon les dates d'exploitation du studio Notman. Du moins, c'est ce que je croyais.

Le problème, c'est que William Notman, chef de file de la photographie au Canada au XIX^e siècle, n'est arrivé au pays qu'en 1856, neuf ans après la mort du Dr John Vondy à l'île Middle. De plus, cette image ressemblait à une carte-cabinet, un format répandu d'imprimé photographique sur support cartonné qui fit son apparition vers 1866.

L'histoire continue de se corser : Luis Nadeau (propriétaire du site photoconservation.com), spécialiste des processus photographiques, m'a avisé que, selon lui, cette image jaunie était en fait une copie et pas nécessairement une image originale prise par William Notman. Les studios offraient très souvent des « services de copie » et certains faisaient des affaires d'or en faisant des imprimés à partir d'anciens daguerréotypes (ou d'autres types de photos). Autrement dit, même si cette image jaunie n'a probablement pas été produite avant 1866, elle pourrait avoir été une reproduction plus récente d'un daguerréotype original faite du vivant de Vondy. L'opinion de Nadeau a été corroborée par

Nora Hague, catalogueuse principale des archives photographiques Notman au musée McCord (qui possède la collection la plus importante des photos de Notman); M^{me} Hague a confirmé que l'image de Vondy prétendument faite par Notman était presque assurément une copie. Toutefois, Hague et Nadeau ne s'entendaient pas sur le format de l'original à partir duquel la copie de Notman a été réalisée. En bref, selon M^{me} Hague, il se pourrait que ce soit une copie d'une photographie sur papier qui, elle, était une copie d'un daguerréotype, tandis que Nadeau estimait que cette image était une 2^e ou même une 3^e copie d'un original sur papier. J'ai également consulté Greg Hill, conservateur principal, matériel d'archive et photographie, à l'Institut canadien de conservation, qui a suggéré que les images de Notman « ne ressemblent pas vraiment à des copies de daguerréotypes » selon lui. Toutefois, les trois spécialistes consultés ont insisté sur la difficulté d'évaluer les images en raison de leur piètre qualité (la résolution).

Rappelons-nous qu'il est crucial dans cette affaire d'établir hors de tout doute le format original de la photo, car le fait d'écarter le daguerréotype en tant que source d'origine de l'image de Notman permettrait de positionner la date de création de l'original après 1847 (différents processus d'impression sur papier ayant gagné en popularité dans les décennies qui ont suivi).

N'ayant pas réussi à déterminer la date de cette image et à en identifier le sujet en étudiant les procédés photographiques, je me suis tourné vers une autre méthode : demander l'aide d'une collègue archiviste qui a étudié les vêtements et les styles historiques. Heather Aiton Landry, des Archives de Trent Valley, en Ontario, a déterminé un intervalle de dates estimatif entre 1845 et 1857 en justifiant son analyse ainsi : « C'est un jeune homme, qui qu'il soit, ce qui signifie qu'il était sans doute au fait des tendances de la mode, c'est pourquoi je pencherais pour la date la plus ancienne de mon estimation. C'est l'élément transitionnel foulard-cravate qui permet d'établir une date, ainsi que la coiffure, qui aurait été plus frisée au début des années 1840 et peignée davantage vers

l'avant. » Ce nouvel indice fait de nouveau pencher la balance, en quelque sorte, vers la possibilité que ces images représentent bel et bien le Dr John Vondy, mais les dates estimatives laissent sans contredit beaucoup de place à la possibilité que les images aient été prises après la mort de Vondy. Aiton Landry a également ajouté qu'elle ne pouvait pas concevoir que la photo jaunie « remonte à avant son arrivée à Woodstock [où il a travaillé pendant trois ou quatre ans, à partir d'environ 1843], du moins si je me fie aux cheveux et au foulard ».

Même à la lumière de ces nouveaux indices, donc, il était encore possible que les deux images puissent bel et bien représenter le fameux Dr John Vondy. Pour le moment, cependant, seulement trois déductions peuvent être faites au sujet de la provenance de l'image de gauche :

1. Il s'agit d'une copie.
2. Il s'agit très probablement d'une copie d'un original sur papier (il est donc peu probable que le véritable Dr John Vondy en soit le sujet).
3. Malgré ce qui est dit au point 2, il existe une possibilité, faible mais réelle, que les deux images, dont celle qui est de gauche, aient été effectivement produites à partir d'originaux de daguerréotypes.

Le mystère n'a pas encore été élucidé d'une façon que bien des gens jugeraient satisfaisante. Toutefois, le processus visant à élucider ce mystère étonnement complexe, qui a commencé par deux images de piètre qualité trouvées grâce à une recherche dans Google, a été en soi gratifiant et instructif pour moi, et pour mes lecteurs aussi, je l'espère. En faisant appel à des experts d'ailleurs au pays, j'ai eu l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire de différents supports photographiques, les méthodes de reproduction, les techniques photographiques, les méthodes de datation ainsi que sur l'avènement et la popularité des daguerréotypes au Nouveau-Brunswick à l'époque victorienne. Cette quête a été parsemée de nombreux revirements et rebondissements, et pourrait un jour aboutir à une réponse définitive, mais, entre-temps, j'ai pu apprendre diverses techniques et connaissances qui me seront utiles pour résoudre d'autres énigmes liées à l'identification de photographies. ■

JOSH GREEN

Acquisitions récentes choisies

Documents privés

MC3933 Collection Ann Lowe sur les maisons historiques. Ce fonds contient des rapports de groupe rédigés par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Fredericton, inscrits au cours *EDVO 2742 : Housing and Interior Design* donné par la professeure Ann Lowe.

Chaque rapport porte sur une maison historique de la région de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Les rapports comprennent également des histoires générales sur Fredericton, des anecdotes historiques sur les demeures, de courtes biographies des gens qui y ont habité, des plans d'étage et des détails architecturaux. Les dossiers comprennent des transparents, des photocopies de photographies, des dessins, des cartes ainsi que 393 diapositives et 24 photographies. 1976, 1989-1995. (15 cm de documents textuels)

MC3945 Fonds Fred L. Howard : [15 septembre 1915 - 20 mai 1916]. Ce fonds consiste en un seul article, soit la version numérique (numérisée) du journal tenu par Frederick Leonard Howard, de St. Martins (Nouveau-Brunswick), pendant la Première Guerre mondiale (de septembre 1915 à mai 1916). Il y relate ses activités quotidiennes au front de l'Ouest (Belgique et France) : rôle de sentinelle et tours de garde; aménagement d'abris, de barricades, de trous à canon et de tranchées; pose de câbles; et transport de rations, de ciment et de barbelés. Il y décrit également ses conditions de vie : il dort dans des granges, des champs, des vieilles maisons, des écoles, des tentes, des abris en appentis et des abris de paille; il lutte contre les poux, subit le bruit assourdissant des tirs et affronte la boue des tranchées. 1915-1916. Fichiers numériques.

MC3952 Fonds Ken MacLauchlan. Ce fonds relate les activités en temps de guerre de Kenneth Earle MacLauchlan, de Woodstock. Son récit débute en novembre 1939, alors qu'il monte à bord du navire *Duchess of York* à destination de l'Angleterre. Il parle de son service au sein du Régiment de Carleton et York pendant la Seconde Guerre mondiale. Le fonds contient des dizaines de lettres que Ken MacLauchlan a écrites à son épouse, Laura Adelaide (Spence) MacLauchlan. Il y décrit ses activités en tant qu'officier de l'Armée canadienne, ses interactions avec les autres officiers, les hommes enrôlés et les résidents des villages anglais et écossais dans lesquels il était cantonné ou stationné avec l'armée, ainsi que ses activités sociales et les voyages qu'il a effectués pour visiter des attractions touristiques, des musées, des églises et d'autres lieux d'intérêt. 1918, [1939-1982]. (30 cm de documents textuels)

MC3952 Collection John Fynn. Tableau Excel contenant l'index d'une base de données menant à des statistiques de l'état civil et d'autres renseignements identificatoires publiés dans le *Kings County Record* des années 1890 aux années 1930. Environ 11 620 entrées. 2012. Fichier numérique.

MC3956 Fonds Hiram Alfred Cody. Ce fonds contient des dossiers concernant M. Cody, un prêtre anglican et archidiacre de Saint John. Il contient de courts essais et discours que M. Cody a rédigés et prononcés à divers événements entre 1925 et 1939. On y trouve aussi deux programmes du *Fortnightly Club*, un groupe littéraire actif à Saint John à l'époque, ainsi qu'un prospectus présentant un livre écrit par M. Cody intitulé *If Any Man Sin* (1915). 1915-1939. (5 cm de documents textuels)

MC3957 Collection Carolyn Atkinson de documents se rapportant à Richard B. Hatfield. Carolyn Atkinson était la secrétaire de direction du premier ministre Richard B. Hatfield. Ces dossiers textuels et photographiques ont été recueillis par M^{me} Atkinson pendant qu'elle travaillait sous la direction de M. Hatfield. 1970-1987. (70 cm)

JOANNA AITON KERR

Documents gouvernementaux

RS19 Documents sur l'administration des caisses populaires et des coopératives. Rapports annuels, 1975-1980. (0,1 m)

RS33 Cour du Banc de la Reine : Carnets de notes des juges. 1 carnet de notes, 1917-1918. (0,01 m)

RS58 Documents de la Cour des divorces. 1999. (15,6 m)

RS100 Documents des Services législatifs. Décrets en conseil – Règlements déposés originaux (NB RECS), 2007-2008. (0,6 m)

RS255 Documents de la Direction des assurances. Registre des sociétés titulaires d'un permis provincial, des sociétés extra-provinciales et des sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale. Comprend le nom de la société, la date originale d'obtention du permis, les dates de changement et les types de changements, les renouvellements annuels des permis et les droits d'évaluation. Comprend un répertoire nominatif des sociétés, 1937-1980. Sur microfilm.

RS629 Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail : Documents administratifs. Documents se rapportant à l'Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement en français langue première et pour l'enseignement du français langue seconde. Comprend le *Rapport d'activités à Patrimoine Canadien*, de l'Université de Moncton, publié annuellement, 2000-2005. (0,6 m)

RS746 Documents de la cour des successions de la circonscription judiciaire de Moncton. 1999, 2000. (1,2 m)

RS814 Registres des présences scolaires. Registres des présences scolaires – École Barker's Point School, paroisse de St. Mary's, comté de York, 1906-1926; et école Long Point School, paroisse de Springfield, comté de Kings, 1919-1923. Sur microfilm.

RS902 Documents administratifs du ministère des Ressources naturelles. 1 volume : *General Reports for the Bathurst Experimental Cutting Area at Bathurst Mines*, 1920-1921.

RS967 Documents administratifs du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Règlements, arrêtés et plans municipaux et ruraux de plusieurs cités, villes et villages du Nouveau-Brunswick, 1973-2004. (2,6 m)

RS1059 Cartes et plans du ministère des Ressources naturelles. 20 cartes (la plupart des plans cadastraux) de la région de Kedgwick – Saint-Quentin indiquant les zones de coupe de la New Brunswick International Paper Co. et de la Fraser Co. Ltd., v. 1920-1968.

RS1099 Documents de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick. Fonds d'investissement vérifiés – États financiers pour les années 1998 et 2002-2004. (0,1 m)

RS1119 Commission du district d'aménagement du Grand Moncton. Procès-verbaux, rapports annuels, 1973-2008. (0,8 m) (R2015.56)

LYNN HALE SEARS